

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 V. 183 Vœu relatif à la mise en place d'une billetterie à l'Institut des Cultures d'Islam - Rattaché à la délibération 2017 DAC 214 Subvention (1.350.000 euros) et avenant avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'Institut des Cultures d'Islam, établissement culturel de la Ville de Paris, lieu culturel pluridisciplinaire, en lien avec le monde musulman, qui a développé un espace de dialogues artistiques et intellectuels, esthétiques, scientifiques et sociaux ainsi qu'un centre de formation proposant une offre d'enseignements linguistiques et artistiques dans toute sa diversité ;

Considérant que le bilan prévisionnel de l'ICI pour l'année 2017 faisait état de recettes d'activités équivalentes à 157.950,00 euros, dont une part majeure issue des cours de langues ;

Considérant la mention, sur le site internet de l'ICI, de la fréquentation d'un « public d'une grande diversité, essentiellement parisien et francilien » ;

Considérant qu'aucun billet n'est délivré à l'entrée de l'ICI pour les visites des expositions ;

Jean-Bernard BROS, Didier GUILLOT, Buon-Huong TAN, les élus du groupe « Radical de Gauche, Centre et Indépendants » et M. Bruno Julliard, au nom de l'Exécutif,

Proposent :

- qu'à l'occasion de la présentation du nouveau projet d'établissement prévue au prochain Conseil d'administration de l'association, la question de l'opportunité de la mise en place d'une billetterie puisse être abordée.